



VILLE DE LEVALLOIS

L'Adjoint au Maire

Acte télétransmis en préfecture
le : 17 JUL. 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Acte publié électroniquement
le : 17 JUL. 2026

000706

ARRÊTÉ MODIFICATIF RELATIF AUX AUTORISATIONS D'OUVERTURES DES COMMERCES DE VENTE DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2026

Nomenclature : 6.1.3

Madame le Maire de Levallois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-28,

VU le Code du Travail, et notamment les articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21,

VU l'arrêté municipal n°271 du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et notamment l'article 250,

VU la délibération municipale n°99 du 30 septembre 2024 relative à la fixation du nombre annuel de dérogations au repos dominical des commerces de détail à Levallois,

VU la délibération métropolitaine n°39 du 12 décembre 2025 relative à l'avis sur les demandes de dérogations au principe de repos hebdomadaire dominical pour l'année 2026,

VU l'arrêté municipal n°1025 du 18 décembre 2025 autorisant l'ouverture des commerces de vente de détail pour l'année 2026,

CONSIDÉRANT l'intérêt de modifier la liste des dimanches arrêtée pour l'année 2026 afin de décaler l'organisation de la braderie des commerçants du 27 septembre au 4 octobre,

CONSIDÉRANT que, en application de l'article L.3132-6 du Code du travail, l'absence de délibération de la Métropole du Grand Paris deux mois après sa saisine entraîne un avis réputé favorable,

CONSIDÉRANT que la Métropole du Grand Paris a été saisie le 13 mai 2026 et qu'elle n'a pas délibéré sur la modification des autorisations d'ouverture des commerces dans les deux mois qui ont suivi, son avis est donc réputé favorable,

CONSIDÉRANT que le repos compensateur auquel les salariés ont droit est accordé soit collectivement, soit par roulement, dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos hebdomadaire,

CONSIDÉRANT que les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées ont été consultées,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faciliter l'activité commerciale, notamment, à l'occasion des périodes de soldes, de rentrée scolaire, de braderie et des fêtes de fin d'année,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté municipal n°1025 du 18 décembre 2025 autorisant l'ouverture des commerces de vente de détail pour l'année 2026 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Pour l'année 2026, les commerces de vente au détail situés sur le territoire de la Commune de Levallois sont autorisés, dans le respect des articles L.3132-26 et L.3132-27 du Code du Travail, à ouvrir selon leurs activités les dimanches suivants :

Pour les commerces de voitures et de véhicules automobiles légers -
NAF 45.11Z :

- | | |
|--------------|----------------|
| • 18 janvier | • 13 septembre |
| • 15 mars | • 4 octobre |
| • 14 juin | • 11 octobre |

Pour les services de réparation et entretien d'instruments de musique -
NAF 95.29.13 :

- | | |
|----------------|---------------|
| • 13 septembre | • 22 novembre |
| • 20 septembre | • 29 novembre |
| • 27 septembre | • 6 décembre |
| • 4 octobre | • 13 décembre |
| • 11 octobre | • 20 décembre |
| • 15 novembre | • 27 décembre |

Pour tous les autres commerces de détail :

- | | |
|---------------|---------------|
| • 11 janvier | • 22 novembre |
| • 7 juin | • 29 novembre |
| • 28 juin | • 6 décembre |
| • 30 août | • 13 décembre |
| • 6 septembre | • 20 décembre |
| • 4 octobre | • 27 décembre |

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché électroniquement sur le site internet de la Ville et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, Madame le Commissaire de Police ainsi qu'aux demandeurs.

Fait à Levallois, le 17 JUIL. 2026

Pour Madame le Maire et par délégation,



Madame Hélène COURADES,
Adjointe déléguée aux Associations et au
Commerce

Le présent arrêté municipal peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 boulevard de l'Hautil 95000 Cergy, à compter de l'accomplissement de sa publication électronique sur le site Internet de la Ville.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté modificatif relatif aux autorisations d'ouverture des commerces de vente de détail pour l'année 2026

Date de transmission de l'acte : 17/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 17/07/2026

Numéro de l'acte : AM_0706 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-219200441-20260717-AM_0706-AI

Date de décision : 17/07/2026

Acte transmis par : Maria Do Rosario PEREIRA DE SOUSA

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.3. activités commerciales et professionnelles